

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Cité internationale de la gastronomie et du vin – Équipements scénographiques – Financement – Participation de la Ville**

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Dijon aux côtés notamment de l'État et de la Région a signé le 13 novembre 2015 le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon et son agglomération.

Ce contrat est basé sur trois axes stratégiques de redynamisation économique :

- la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures et permettre le développement d'une zone d'activité économique ;
- l'accompagnement et le renforcement du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) ;
- le développement des PME du territoire avec la mise en place d'un outil de prêt à taux zéro, par le biais de Dijon Développement (Devemploi21).

Dans ce cadre, le développement du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin fait l'objet de cinq fiches-actions dont le financement des équipements scénographiques dudit pôle.

Il est rappelé ici pour mémoire les principales composantes de la cité :

- un pôle culturel de 3000 m<sup>2</sup> comprenant 1750 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition autour de la gastronomie et du vin ;
- un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), seul équipement public du projet, occupant 550 m<sup>2</sup> donnant sur le hall du pôle culturel ;
- un centre de formation avec l'école Ferrandi (750 m<sup>2</sup>) et l'école des vins du BIVB (70 m<sup>2</sup>) ;
- un pôle d'innovation développé par le village by CA en partenariat avec Vitagora et Foodtech (1200 m<sup>2</sup>) ;
- des commerces (2800 m<sup>2</sup>) avec une quinzaine de boutiques dédiées à la gastronomie, au vin et aux arts de la table ainsi que des restaurants et des bars à vins ;
- un hôtel 4\* luxe de 125 chambres de la gamme Curio by Hilton, incluant une grande salle de réception d'environ 500 m<sup>2</sup> ;
- environ 90 logements dans une partie des bâtiments historiques portés par le groupe François 1er, spécialiste des opérations de rénovations immobilières ;
- des cinémas composés d'un multiplexe de 9 salles et d'un cinéma d'art et essai de 4 salles.

Ce programme se développe sur la partie historique du site de l'hôpital général par une rénovation et réhabilitation lourdes dans le respect du patrimoine des bâtiments existants auxquels s'ajoutent des constructions contemporaines.

Sur la partie la plus récente, celle des constructions des années 1950 et après, se développera un écoquartier d'environ 500 logements accompagnés de près de 300 unités en résidences seniors, étudiante et de tourisme, donnant ainsi une dimension multi-générationnelle à cet ensemble. Une moyenne surface y est également prévue.

Concernant les potentielles retombées économiques directes ou indirectes du projet de la CIGV, les estimations fournies par les preneurs pressentis ont permis d'évaluer à 2400 le nombre d'emplois générés dont 600 pendant la période des travaux, 200 pour l'exploitation et la gestion, et 1600 induits pour la filière touristique.

Le pôle culturel constitue le cœur du projet. Il est aujourd'hui opérationnel avec l'Association de la Cité de la Gastronomie et du Vin créée le 26 juin 2017 qui a vocation à exercer les activités muséographiques de la cité.

Ses membres en sont les suivants :

- président : Monsieur Philippe Crevoisier, directeur général Produits & Innovation Groupe SEB ;
- trésorière : Madame Catherine Petitjean, président directeur général Mulot et Petitjean ;
- membres actifs : Messieurs Christophe Breuillet, directeur de Vitagora, Dominique Bruillot, gérant de la société Presses studio et Bernard Bouvier, vigneron et président du syndicat des vignerons de Marsannay.

Son périmètre d'intervention comprend le pavillon de la gastronomie et du vin et la grande Chapelle de l'ancien hôpital général qui reçoivent les expositions permanentes et temporaires, le hall avec sa mezzanine et la boutique de la cité.

Au total, l'ensemble représente une surface de 2963,20 m<sup>2</sup> répartie entre :

- 1750 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition ;
- 341 m<sup>2</sup> de réception pour les groupes ou mécènes avec office traiteur et bureau de l'association ;
- 184,70 m<sup>2</sup> attribués à la boutique de la cité ;
- 687,50 m<sup>2</sup> pour le hall.

Le pôle culturel sera géré par la société S-PASS.

Le parcours de visite est aujourd'hui en cours d'élaboration. Il comportera une exposition permanente en trois volets ainsi qu'un espace dédié à l'organisation d'expositions temporaires qui prennent place :

- dans le pôle culturel en rez-de-chaussée et mezzanine : deux expositions permanentes et un espace d'exposition temporaire ;
- dans la grande Chapelle de l'ancien hôpital général, dite Chapelle des Climats : troisième exposition permanente.

Complétant l'offre culturelle de la cité, différents parcours patrimoniaux seront proposés :

- un parcours patrimonial permettant de valoriser les éléments remarquables du patrimoine de l'ancien hôpital général de Dijon (restauration de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem et de ses œuvres

prochainement restituées à la ville, des statues et de la réplique du Puits de Moïse, réinstallation de l'Apothicaire-pharmacie) ;

- un parcours ampélographique dans le Jardin des Sciences ;
- des parcours patrimoniaux accompagnés par une collection de brochures, des supports signalétiques et des parcours numériques à l'échelle de la ville.

De plus, le positionnement du CIAP au sein de la CIGV viendra renforcer l'offre culturelle. En effet, à travers la signature de la convention "Ville d'art et d'histoire" avec le ministère de la Culture en 2009, la Ville de Dijon s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'étude et de valorisation de ses patrimoines dans leur acception la plus large.

Enfin, il convient de souligner que la Ville a mis en place le 18 septembre dernier le Comité d'Orient Stratégie (COS). Cette instance est garante d'une exigence scientifique notamment dans ses engagements vis-à-vis du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Pour ce faire, la Ville s'appuie sur un comité d'une vingtaine d'experts qui puisse être force de propositions culturelles mais aussi porteur de partenariats qui viendront nourrir la programmation quotidienne et événementielle de la Cité (partenariats avec les autres acteurs de la cité et les acteurs du territoire).

Madame Jocelyne Pérard, fondatrice et responsable de la chaire Unesco culture et traditions du vin et monsieur Eric Pras, chef étoilé propriétaire de la maison Lameloise, assurent la présidence du COS.

La scénographie-muséographie du pôle culturel est articulée en ce qui concerne les espaces permanents autour de trois grandes thématiques :

- « À table » : cette exposition de 450 m<sup>2</sup> invite à découvrir ce qui constitue l'essence du repas gastronomique des Français tel qu'il a été inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco (l'histoire du repas des Français, le contexte des repas, les manières et arts de la table, les accords mets-vins, ...) notamment à travers différentes formes de mises en scène ;
- « En cuisine » : cette exposition explore sur 450 m<sup>2</sup> les conditions de préparation d'un repas, depuis l'achat des produits jusqu'à la préparation des mets, en insistant sur le plaisir procuré par le cuisinier et la sensorialité mobilisée lors de l'activité culinaire à travers une approche immersive, ludique et sensorielle ;
- « En Bourgogne » : sur environ 400 m<sup>2</sup>, un parcours scénographié permet de découvrir les Climats du vignoble de Bourgogne - ses paysages, ses vins, ses traditions - ainsi que les éléments emblématiques de la gastronomie bourguignonne d'hier et d'aujourd'hui.

Enfin, l'exposition temporaire inaugurale de la CIGV, déployée sur 500 m<sup>2</sup>, invite à découvrir les spécificités de la pâtisserie française d'hier et d'aujourd'hui.

Le programme des travaux consiste en la réalisation de la scénographie proprement dite c'est-à-dire la fabrication des différents mobiliers, des décors et supports, l'ensemble des matériels multimédias et la réalisation des contenus graphiques et multimédias pour chacun des éléments constitutifs de l'offre muséale, ainsi que l'ensemble des éclairages de mise en valeur de la scénographie et le câblage de tous les matériels électriques..

Peuvent être cités, à titre d'exemple, les éléments suivants :

Pour les mobiliers :

- 4 portiques de contrôle d'accès ;
- les vitrines (24) et lutrins (16) de présentations ;
- le théâtre (scène, murs, plafonds, sièges) ;
- les bancs ;
- les tables d'expositions (18) ;
- ...

Pour les décors :

- les murs séparatifs des cheminements des visiteurs (droits et courbes) ;
- les cloisons des espaces totalement clos du spectacle immersif et du cabinet des curiosités ;
- la peinture décor des murs (intérieur de pâtisserie Gloppe) ;
- le ruban géant en 3D réalisé en plastique ou BA13 (intégrant haut-parleurs, projections vidéo, graphismes muraux, ...) ;

- les 9 arbres 3D de l'exposition « En cuisine » d'une hauteur de 2 m environ et d'envergure entre 2 m et 4,50 m ;
- les 4 assiettes géantes (diamètre 2 m environ) ;
- le mobilier de cuisine (16 pianos) avec le matériel de cuisine du jeu immersif et son décor de cuisine sur plus de 100 m<sup>2</sup> ;
- les vitrines fleurs accrochées dans les arbres 3D (7) ;
- la sculpture centrale monumentale dans la grande Chapelle (hauteur environ 5 m) ;
- les devantures des pâtisseries du monde (staff, peinture, vitrage, ...) ;
- les meubles géants (taille à peu près doublée : cuisinière, vaisselier, table, buffet,...) ;
- le livre de recette géant avec déclenchement système "kinect" pour tourner les pages ;

- ...

Pour les supports :

- les cimaises (19) ;
- les bâches ;
- les distributeurs de saveurs (8) ;

- ...

Pour les matériels multimédias :

- les écrans (51) ;
- les vidéoprojecteurs (27) ;
- les casques audio ;
- la régie ;
- les bornes multimédia interactives (12) ;
- les haut-parleurs (10) ;

- ...

Pour les contenus intégrant les traductions, les parcours des personnes en situation de handicap et les parcours enfants :

- les jeux multimédias (13) en ce compris leur création et les écrans tactiles associés ;
- les vidéos (70) en ce compris leur réalisation ;
- les photographies en ce compris leur réalisation ou récupération ;
- les textes en ce compris leur réalisation ;
- les œuvres (9 photographies de Denis Rouvre – quelques ouvrages de cuisine historiques – 1 œuvre d'art temporaire comme l'immense gâteau de Vincent Olinet) ;
- les maquettes en volume (langue, oreille et cerveau, « les climats » ...)(11) ;
- l'odorama (diffusion par spray ou par bornes) (7) ;
- les diffusions sonores (6) ;
- le théâtre (vidéos, systèmes mécaniques, effets numériques et marionnettes),

- ....

Le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :

- Avant-Projet Sommaire (APS) : décembre 2017
- Avant-Projet Définitif (APD) : mars 2018
- Projet (phase PRO DCE) : juin 2018
- Consultations et marchés : août 2018
- Réalisation : automne 2018 à fin 2019

Le coût prévisionnel d'investissement de la scénographie du pôle culturel de la cité est estimé à 4 596 000 euros toute taxe comprise dont 3 840 000 euros toute taxe comprise pour les œuvres et supports et 756 000 euros toute taxe comprise pour la conception.

Le financement est identifié dans la fiche-action 2.3 Équipements scénographiques du CRSD pour un montant de 3 500 000 euros toute taxe comprise réparti entre l'État et la ville de Dijon à hauteur de 1 750 000 euros toute taxe comprise chacun ; le mécénat prendra en charge 1 100 000 euros.

La subvention de la Ville sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 50 %, soit la somme de 875 000 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 30 %, soit la somme de 525 000 €, au plus tard le 31 décembre 2018, sur demande de l'Association de la Cité de la Gastronomie et du Vin,
- 10 %, soit la somme de 175 000 €, au cours de l'année 2019, dès que l'Association de la Cité de la Gastronomie et du Vin aura transmis, à la Direction des Finances, un certificat attestant de l'exécution de 50 % des travaux accompagné des justificatifs correspondants,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 175 000 €, dès que l'Association de la Cité de la Gastronomie et du Vin aura transmis, à la Direction des Finances, le décompte définitif de l'opération accompagné des justificatifs correspondants.

Dans l'hypothèse où l'assiette de la subvention (soit 4 596 000 € TTC) ne soit pas atteinte, le montant de l'aide financière sera ajusté en conséquence à hauteur de 38,08 % du coût réel de l'opération, et le montant du solde sera réduit à due concurrence.

Il est rappelé au Conseil Municipal que des crédits prévisionnels ont été inscrits au budget primitif 2017 et permettront donc le versement du premier acompte de 875 000 € dès lors que la convention sera devenue exécutoire.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et l'Association constitutif du projet de la cité internationale de la gastronomie et du vin ;

2 - approuver la participation de la Ville au financement de l'équipement scénographique du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin par le biais d'une subvention d'un montant total de 1 750 000 euros conformément à la fiche-action 2.3 du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon et son agglomération ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **Rapport adopté à la majorité :**

#### **Pour : 51**

- M. REBSAMEN
- Mme KOENDERS (pouvoir de Mme FERRIERE)
- M. MAGLICA (pouvoir de Mme POPARD)
- M. PRIBETICH
- Mme MODDE (pouvoir de Mme HILY)
- M. DESEILLE
- Mme TENENBAUM (pouvoir de Mme AKPINAR-ISTIQUAM)
- Mme DILLENSGER
- M. CHÂTEAU (pouvoir de M. FAVERJON)
- Mme MARTIN
- M. EL HASSOUNI
- Mme AVENA
- M. DECOMBARD
- Mme ZIVKOVIC
- M. MASSON
- Mme JUBAN
- M. MEKHANTAR
- Mme REVEL
- Mme MARTIN-GENDRE
- M. PIAN
- Mme TROUWBORST
- Mme PFANDER-MENY
- Mme ROY
- M. MARTIN
- Mme HERVIEU
- Mme DURNERIN
- M. BERTHIER
- M. BEKHTAOUI
- M. HAMEAU (pouvoir de M. BORDAT)
- Mme MASLOUHI
- M. LOVICH
- Mme CHEVALIER
- Mme TOMASELLI
- Mme CHARRET-GODARD
- M. BARD
- M. ROZOY

- M. DIOUF
- Mme BLAYA
- M. CONTESSE
- Mme FAVIER
- Mme VOISIN-VAIRELLES
- M. BOURGUIGNAT (pouvoir de Mme VANDRIESSE)
- M. AYACHE (pouvoir de M. HELIE)

**Abstentions : 6**

- M. BICHOT (pouvoir de Mme MILLE)
- M. BONORON
- Mme OUTHIER
- M. CHEVALIER
- Mme DESAUBLIAUX